



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

LE MOULIN DE LA HAYE-COMTESSE ASVPVS n° 59 2012

S'il est une famille, parmi quelques autres, bien entendu car elle n'est pas la seule, qui aura marqué le patrimoine meulier du val de Siègne, c'est bien les



EsnoI-Desrués, imp.-édit., à Villedieu

Environ de Villedieu-les-Poëles - La Siègne au Moulin de la Haye-Comtesse

Le prod'homme. Le moulin de la Haye-Comtesse est ancien, il était connu des moines de l'abbaye et l'un d'eux fut frappé de coups de gaules à pêche. Sa configuration vis-à-vis du cadastre napoléonien de 1823 (section A 590-591 et une perrée de retenue en aval) a beaucoup changé. Des ruines subsistent sur l'autre rive de la Siègne. L'objectif n'étant pas ici de faire d'un seul coup l'histoire du moulin, je cite quelques extraits. Une donation « entre vifs » avec partage est entreprise le 1er mars 1842 par Michel Prod'homme et Marie, Anne Lesage, son épouse, au profit de leurs quatre enfants (3 Q 4149, folio 63, cases 1-7). Le 18 juillet 1844 une vente pour entrer en jouissance au jour saint Michel prochain par 1° Michel Le prod'homme, vivant de son bien, demeurant à Sourdeval ; 2° Jacques, Marie Le prod'homme, meunier demeurant à Sourdeval ; 3° Henry, Pierre Prével et Marie Le prod'homme, époux, meuniers demeurant à Mesnil-

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Amand ; 4° Florentin Auvray et Félicité Leprod'homme, sa femme, meuniers, demeurant à Mesnil-Villeman, au profit de Victor Lempereur, cultivateur, demeurant à Sourdeval, de six pièces de terre labourable nommées le petit clos, le clos de la loge ou le clos Cornu, le petit costil, le jardin, le clos l'évêque et le grand costil et de deux petites portions de terre, l'une en jannière et l'autre en bois de haute futaie. Le tout à Sourdeval contenant trois hectares et appartenant



Carte de Cassini XVIII-ème siècle

aux vendeurs comme héritiers de Jean Leprod'homme, leur fils et frère, décédé le vingt et un avril dernier moyennant cinq mille cent francs dont deux mille francs sont restés entre les mains de l'acquéreur pour payer cent francs de rente à Jeanne Guenier et à Jean Joret, s'ils justifient de titres et le surplus sera payé d'ici le jour saint Michel 1845. Passé devant Paing, notaire à Gavray, le treize et quatorze juillet 1844. Le 18 juillet 1844 vente pour entrer en jouissance le jour de la saint Michel prochain par 1° Michel Leprod'homme, vivant de son bien, demeurant à sourdeval ; 2° Henry, Pierre Prével et marie Leprod'homme, époux, meuniers demeurant à Mesnil-Amand Jacques, Marie Leprod'homme, meunier demeurant à sourdeval ; 3° Florentin Auvray et Félicité Leprod'homme, sa femme, meuniers, demeurant à Mesnil-Villeman ; 4° au profit de Jacques, Marie Leprod'homme, demeurant à Sourdeval-les-Bois des trois-quarts indivis, l'autre part appartenant à ce dernier , à eux revenant dans les immeubles ci-après dépendant de la succession de jean Leprod'homme, leur fils et frère décédé le vingt et un avril dernier , lesquels se consistent 1° en un corps de bâtiment dans lequel existe un moulin à blé à Juillet Page 3 quatre tournants avec les ustensiles L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

nécessaires, nommé le moulin de la Haye-Comtesse ; 2° en un autre corps de



Mariette de la Pagerie 1689

bâtiment à usage de grange, charetterie, étable et écurie avec les cours en dépendant ; 3° en une petite portion de terrain derrière ledit moulin ; 4° en un jardin à pommiers sans nom ; 5° en deux petites prés aussi sans nom ; 6° en un autre jardin à plant ; 7° en

une petite portion de terre en bois taillis, le tout contenant quatre-vingt ares ; plus d'une pièce de terre en labour nommée la pièce de la lande contenant un hectare soixante ares. Tous ces objets sont à Sourdeval-les-Bois, section de la Haye-Comtesse et sont vendus moyennant treize mille francs dont six mille francs sont restés entre les mains de l'acquéreur pour payer trois cent francs de rente perpétuelle à qui justifiera de titres et le surplus sera payable en quatre termes égaux d'ici le jour saint Michel 1845. Passé devant Paing, notaire à Gavray les treize et quatorze juillet 1844 (3 Q 4151 ACP Gavray, folio 98 aux archives départementales de la Manche). La famille Havin détiendra le moulin, parmi laquelle Léon, Charles Havin, meunier en 1930. Monsieur Germain (Michel) en est l'actuel propriétaire.

Le moulin de la Haye-Comtesse à Sourdeval-les-Bois ASVPVS N° 83 2014

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Le Moyen-âge : Il ne subsiste que des parcelles documentaires pour la plupart extraites des inventaires du chartrier de l'abbaye voisine de Notre-Dame de Hambye et de la publication sur le marquisat de Marigny par Charles Fierville. Dès 1145 les de La Haye rendent aveu pour le moulin banal sur la Sienna, encore existant, précise le curé de La Haye-Comtesse dans sa notice historique, et les droits de pêche. Jourdain de la Haye abandonne en 1207 ses revenus du moulin de la Haye. Denis de la Haye signe un accord sur les servitudes dues au moulin. Les Paisnel acquièrent en 1327 une portion de francfief seigneurial avec partage de droits seigneuriaux et patronage d'église et l'a cèdent dès 1364 à l'abbé et aux moines de l'abbaye Notre-Dame de Hambye. Jourdain de la Haye cède en 1379 ses droits de pêche à l'écluse du moulin. Une transaction du droit de pêche est signée le 28 avril 1409. Il est décidé entre le seigneur et les moines, en 1466, de bâtir un moulin à draps. François de la Haye rend hommage à Messire Louis de Rohan, seigneur et baron de Marigny le 8 juillet 1541 pour le fief qu'il possède à La Haye-Comtesse avec manoir, colombier, étang, garenne, moulin et pêcherie en face dudit moulin. François de la Haye



Cadastré napoléonien, archives départementales de la Manche (site internet)

A2 (1623)

rend hommage à Messire Louis de Rohan, seigneur et baron de Marigny le 8 juillet 1541 pour le fief qu'il possède à La Haye-Comtesse avec manoir, colombier, étang, garenne, moulin

et pêcherie Il y eut un conflit entre 1628 et 1629 à propos du droit de pêche aux écluses du moulin de la Haye. Un religieux de l'abbaye de Hambye en L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

mourra frappé de coups d'épée et de gaules de chasse. Les Le Roux (de gueules à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent posées : deux en chef et une en pointe) sont seigneurs de la Haye-Comtesse depuis le 15e siècle dont Pierre, Jean Le Roux, seigneur de Giberpré, d'Ozeville, de la HayeComtesse, de Toqueville, de Gouberville, époux de Marie, Marguerite, Madeleine Le Coq, dame de Bérigny, La Mougueraye, Chouains, La Luzerne, et autres lieux (Jean Durand-de-Saint-Front : 130 J 592). Il signera un accord pour le droit de pêche entre 1699 et 1701. Ernault de Chanteloup était seigneur et patron de la Haye-Comtesse et du Lorey et les trois fiefs nobles dépendaient du marquisat de Marigny. 1710 (29 juillet) bail d'Abbel Triley, meunier, demeurant à Gavray, de présent en ce lieu, lequel 0 baillé et rétrocedé à titre de fermage et louage pour le temps et terme de trois ans et trois mois du jour de la saint JeanBaptiste à Charles Lemarchand de la paroisse de la Mare de Semlly (la Barre-deSemilly), à savoir les deux moulins faisant de bled farine de La Haye-Comtesse, sur le bord de la rivière avec tous les droits, dignités et libertés, sur le bail que lui a fait le ci-devant seigneur de la Haye-Comtesse, moyennant 200 livres (5 E 18456, folio 281). Le cahier des doléances de 1789 précise « que les seigneurs de cette paroisse possèdent à peu près la moitié du terrain » qu'il y avait trois terres nobles : le fief de la Haye-Comtesse et deux petits fiefs : la Rouxelinère et la Sabrière. Deux moulins banaux à eau et à grain, estimés au courant du siècle à 300 livres de revenus (cahiers de doléances du Cotentin, volume 1, pages 367-370, Emile Bridrey, 1907). Six moulins sont identifiés sur Sourdeval dans l'enquête de 1809 : d'Avion, d'Esson, de la Haye, de Moutons, de la République et de Sourdeval. Quatre d'entre eux n'évoquent rien. La statistique de l'arrondissement de Coutances, publiée en 1837 dans l'annuaire de la Manche, en mentionne deux : le moulin des Bois et le moulin de la Haye, tous à grains. Lorsque Charles Havin établit sa déclaration d'impôts, celui-ci écrit sur son formulaire « je ne fais que la mouture à façon, c'est -à-dire : le cultivateur m'apporte son grain et je lui rends sa farine. Le montant du chiffre d'affaire pour l'année 1922 est de 2306 francs ». Quelques années plus tard, le 1er avril L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

1928, il informe le même service qu'« ayant eu beaucoup de pertes et maladies, je n'ai pas réalisé de bénéfices. Je suis en déficit de beaucoup ». Plus tard encore, en 1935 tout en se qualifiant de « meunier à façon » il annonce « je n'ai plus d'exploitation de moulin depuis le 31 décembre 1933 » (dossier dans le fonds « P » des impôts directs de Sourdeval-les-Bois, canton de Gavray).
Le moulin de la Haye-Comtesse au fil de l'histoire : L'un des premiers documents descriptifs dudit moulin de la Haye-Comtesse se consiste en un bail du 29 juillet 1710 dont voici la transcription : « du mardi vingt-neuvième jour de juillet mil sept cent dix à Cérences devant Jacques Becquet, notaire royal soussigné, fut présent Abbel Triley, meunier, demeurant à Gavray, de présent en ce lieu, lequel de sa bonne volonté a par ce présent baillé et rétrocédé à titre de fermage et louage pour le temps et terme de trois ans et trois mois à commencer à entrer en possession du jour saint JeanBaptiste dernier, lesdits trois ans et trois mois expirés, à Charles Le marchand de la paroisse de la Mare de Semily savoir est les deux moulins faisant de bled farine de la Haye-Comtesse, situés sur le bord de la rivière avec tous les droits, dignités et libertés appartenant (...) et au même coût et (...) et charges des réparations à quoi ledit bailleur est obligé par le bail que lui a fait ci-devant le seigneur de la Haye-Comtesse de (...) de copie audit preneur en (...) de besoin de connaître (...) et réparations et ce compris les terres (...) aux dits moulins comprise en icelui bail et ce fut fait est entre le présent bail moyennant le prix et somme de deux cent livres par chaque an et des trois mois à proportion avec six gelinotes et quatre chapons grosseur de chaque (...) au jour de Noël de chaque année et lesdites réparations au-dessous de trente sols et entretenir lesdits moulins de couverture (...) sans diminution du prix dudit bail à charge de payer de quart en quart entre les mains dudit bailleur. (...) il est porté par le bail à lui fait en sa maison de Gavray à quoi il s'est obligé par (...) au terme du premier bail et pour pot de vin du présent bail ledit preneur s'oblige (...) sieur bailleur la somme de cent livres, savoir cinquante livres au jour saint Michel prochain et les autres cinquante livres à Noël et suivant (...) à Gavray et dont du tout est ce que

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

dessus, les dites parties sont demeurées contentes du présent et se délivrés lesdits preneurs une grosse du présent (...) bail en toutes fois et quantes aux présences de maître Jean, Jacques Lebon greffier à la baronnie de Saint-Pair et Guillaume Lefebure demeurant rant à Cérences témoins qui ont signé avec les parties » (5 E 18456). Le 5e jour complémentaire de l'an V de la République correspondant en grégorien au vingt-et-un septembre 1797, devant le notaire du Mesnil-Garnier, une fieffe est faite entre les citoyennes Marie, Céleste Ernault et Marie, Marie Ernault, filles majeures de feu Pierre Ernault, émancipées par acte passé devant le juge de paix du canton de Sartilly le 12 pluviôse dernier (31 janvier 1797), demeurant et domiciliées en la commune de Bacilly, émancipées de leurs curateurs Rodolphe Hervy de Billeheust, de SaintGeorges et Marie, Robert de Beaupte, le premier demeurant à Avranches et le second au Val-Saint-Pair ont de leur bonne et valable garantie au profit et bénéfice du citoyen Michel Le Prodhomme, meunier en la commune du Mesnil-Vinneman (nom ancien de la commune du MesnilVillemann), présent et acceptant, les deux moulins à froment et à gros bled de la Haye-Comtesse, dans l'état où ils se trouvent, se trouvant sur le bord de la rivière de Siègne avec toutes les maisons qui en dépendent en circonstances et dépendances et quatre petites parties de portions de terre : jardins légumiers, plant, terre labourable et s'entretenant ensemble, le tout contenant environ trois vergées y compris la petite portion de terrain qui est derrière lesdits moulins ainsi qu'une autre portion de terrain qui est proche la roue du grand moulin avec tous les fossés, clôtures, qui dépendent desdites portions de terre lesquels font joint et but dans leur ensemble de toutes parts le chemin de Sourdeval allant à la ci-devant abbaye de Hambye, la susdite rivière de Siègne, au ruisseau qui s'écoule dans icelle. Tous lesquels biens sont situés en la commune de Sourdeval, section de la Haye-Comtesse dont l'acquéreur dit avoir parfaite connaissance. Lesdites citoyennes Ernault vendent audit Le Prodhomme une autre petite portion de terre en pré d'un quart de vergée nommée vulgairement « le voute » située en la commune d'Hambye, avec le plantis qui en dépend tout proche

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

lesdits moulins joignant la perrée d'iceux, une prairie qui dépendait de ladite ci-devant abbaye de Hambye, à ladite rivière de Siègne et une espèce de douve où s'écoule ladite rivière dans son trop-plein. Les venderesses qui au surplus cèdent et abandonnent audit acquéreur les susdits moulins de La Haye-Comtesse, maisons et héritages ci-dessus désignés avec tous les chemins, voies, servitudes et autres droits dépendants desdits moulins et fonds en circonstance et dépendance sûres pour elles de l'avis et consentement des curateurs des deux jeunes et faire aucune réserve ni retenue. A Charge pour ledit acquéreur de faire toutes les réparations nécessaires à ses frais et sans espoir de reconnaissance, auxdits moulins, perrée et écluses d'iceux afin de les mettre en état de faire de bled farine sous ledit délai d'un an à compter de ce jour (5 E 3893). Les demoiselles Ernault ne sont autres que les filles de Messire Pierre Ernault, chevalier, seigneur de Chantorre, Bacilly et autres lieux, ancien mousquetaire, demeurant ordinairement en son château de La Rousselière, paroisse de Bacilly, né à Bacilly en 1748, marié à Marie, Robertine Fouquet le 17 avril 1775 (voir 130 J 295-296, 13 J 704). Il est précisé dans la donation entre vifs, devant maître Pignollet, notaire à Hambye, le 24 février 1842, de Michel Prod'homme, fils feu Jean et Marie, Jeanne Lesage, époux, cultivateurs, meuniers, demeurant et domiciliés ensemble audit lieu de La Haye-Comtesse à Sourdeval-les-Bois, lesquels étant d'un âge fort avancé, ne pouvant se livrer à aucun genre de travail, nous ont déclaré qu'ils possédaient un moulin à blé avec environ huit hectares de terrain dans les communes de Sourdevalles-Bois et de La HayePesnel, lesquels immeubles ne pourraient être comme devant être partagés à cause du susdit moulin sans perdre beaucoup de valeur et donneraient par suite une foule de contestations propres à troubler la paix et la tranquillité qui ont toujours régné entre tous leurs enfants dans cette circonstance et du parfait consentement de ces derniers qui ont exprimé aux dits leur père et leur mère leur reconnaissance, au profit de Marie Prod'homme, épouse d'Henri, Pierre Prével, meuniers ; Jacques, Marie Prod'homme, garçon-meunier au Mesnil-Villeman ; Félicité Prod'homme, L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

épouse assistée de Florentin Auvray, propriétaires, meuniers, au Mesnil-Villeman ; Jean Prod'homme, meunier à Sourdeval-les-Bois. La famille s'était auparavant fixée au moulin de la forêt au MesnilVilleman. Le 1er lot se consiste en un corps de bâtiment dans lequel est renfermé un moulin à blé à quatre tournants avec tous les ustensiles, mécanisme, un autre corps de bâtiment à usage de grange, charreterie, étable, vannes, cous en dépendant et diverses parcelles de terre. Il est encore d'observation ajouté que ledit corps de bâtiment, les ustensiles et mécanismes des dits moulins renfermés dans icelui sont en totale ruine. L'origine de propriété précise que ledit sieur Prodhomme, donateur, a acquis les immeubles désignés aux six premiers numéros des héritiers de feu monsieur Demonts et les autres désignés au numéro sept pour les avoir acquis du sieur Jean Lempereur il y a environ dix années (5 E 4280 et 3 Q 4149, folio 63). Effectivement il y eut des ventes importantes, par adjudication, de biens communaux dénommés « les landes » à La HayeComtesse les 22-26 mai 1838. Une vente de meubles, le 13 mai 1844, appartenant à Michel Leprod'homme, meunier, demeurant à Sourdevalles-Bois, Henri, Pierre Prével, meunier du Mesnil-Amand, Jacques, Marie Leprod'Homme, meunier à La Haye-Pesnel et à Florence Auvray, cultivateur au MesnilVilleman, à leur requête rapporte la somme de 1226, 05 francs (maître Paing, notaire à Gavray le 6 mai 1844 et le 22 mai 1844).

ASVPVS N° 85 2014

La vente du moulin de la Haye -Comtesse chez maître Paing, notaire à Gavray les 13 et 14 juillet 1844 consécutive à la mort de Jean Leprodhomme le 21 avril 1844, célibataire, âgé de 36 ans, précise que parmi les immeubles composant le moulin de la Haye-Comtesse se trouve un corps de bâtiment dans lequel est renfermé un moulin à blé à quatre tournants (5 E 4060). Qu'ils sont vendus tels qu'ils se consistent ; que Jacques, Mary Leprodhomme, frère, meunier à Sourdeval-les-Bois, est fait et devient propriétaire de la totalité des biens et toute l'indivision

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

cesse. Une vente a lieu le 2 juin 1845 entre Michel Leprod'homme et Jacques Leprod'homme, père et fils, meuniers, de pièces de terre appelées les Brières et les douaires, au profit de JeanBaptiste Neslet, boucher à Beauchamps (3 Q 4152, folio 10), suivie d'une autre par les mêmes, le 1er juillet 1845 au profit de Thomas Augrain, marchand demeurant à Beauchamps (3 Q 4151, folio 188). Michel Prodhomme, meunier, natif du Mesnil-Villeman, âgé de 90 ans, veuf de Marie Lesage, décède en son village du moulin de la Haye le 3 janvier 1847 (3 Q 4138). Jacques, Marie Le Prodhomme, meunier à la Haye-Comtesse vend le 28 mars 1850 des parcelles de lande dans la section de LaHaye-Comtesse à Florentin Auvray, meunier au Mesnil-Villeman (3 Q 4155, folio 134-135). Le moulin, d'après le cahier des charges des clauses et conditions établi par le tribunal civil de Coutances pour l'expropriation du moulin à quatre tournants, décrit les immeubles de cette manière « un corps de bâtiment construit en pierre et argile, couvert en paille, surmontée d'une tête de cheminée, accédé par quatre portes et éclairé par sept croisées et deux lucarnes. Le mécanisme complet d'un moulin à blé et à quatre tournants renfermé dans ce corps de bâtiment distribué en cuisine, usine à moulin et grenier. La cour au-devant et contenant avec le sol dudit bâtiment environ un are trentecinq centiares. Le tout aborné par la rivière de Siègne et le saisi. Un autre corps de bâtiment à usage d'écurie et charreterie construit en pierre et argile, couvert en paille, accédé par quatre portes et éclairé par deux jours, aborné par le saisi (3 U 3/57) ». Cette vente par adjudication volontaire du 2 décembre 1856 chez maître Rachine à Villedieu nous informe que Jean-Pierre Sevaux et sa dame Constance Sevaux, anciens meuniers actuellement laboureurs ensemble demeurant en la commune de Montaigu-les-Bois, section de l'orbehaye, ayant demeuré précédemment en la commune de Sourdeval-les-Bois, section de La Haye-Comtesse, mariés, lesquels ont exposé que désirant vendre par adjudication volontaire au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux, les immeubles ciaprès désignés, ils sont fait annonce par affiches apposées dans un grand nombre de communes des cantons de Gavray, Percy et Villedieu et par insertions faites dans les journaux L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

d'Avranches, de Granville, de Coutances, de Saint-Lô et de Vire, qu'il sera procédé à cette adjudication le mardi deux décembre prochain. Les immeubles à vendre de Sourdeval-les-Bois, section de la HayeComtesse, sur le bord de la rivière la Siègne, se consistent 1° en un moulin et dépendances nommé le moulin de la Haye exploité par le sieur Marcel Eudes et composé de quatre paires de meules mues par chacune leurs rouages, nanties de leurs blutoirs et cylindres et de leurs ustensiles à usage de moulin à blé forment, blé orge, blé maigrage et blé sarrasin, 2° de bâtiments servant au logement des mécanismes et à usage d'habitation et d'exploitation, 3° cave et jardin, 4° une pièce de terre en labour nommée la Patouillière, 5° une portion de terre en nature de verger, 6° deux portions de terre en nature de pré et un bois taillis. Ces moulins seront vendus avec leur mécanisme, bief, accessoires, tels et dans l'état qu'ils appartiennent aux vendeurs et qu'ils sont en ce moment exploités par le sieur Eudes avec tous les droits actifs et passifs y attachés et les dits moulins et les immeubles en dépendant seront cédés tels qu'ils se consistent et comportent en fonds et superficies et qu'ils ont été acquis par le sieur Sevaux aux termes du jugement ci-après énoncé et en outre avec les augmentations et améliorations que ledit sieur Sevaux a faites depuis son acquêt. Les immeubles à vendre ont été acquis suivant jugement sur expropriation forcée rendu par le tribunal civil de Coutances le 11 novembre 1850 (dossier copieux en 3 U 3/57, notariat : 5 E 16518 et enregistrement de Villedieu (ACP) 3 Q 10153). Le même notaire établi un acte le 20 janvier 1857 entre Louis Crespin, greffier du tribunal de commerce de Vire, mandataire de Joseph, Hippolyte Bayeux, propriétaire, domicilié et demeurant à Vire dans lequel il reconnaît que Léonord, Désiré Plantegenest, propriétaire demeurant à Cérences, s'est acquitté d'une obligation de 3000 francs souscrite par Jean-Pierre Sevaux et Marie, Constance Sevaux meuniers à Sourdevalles-Bois. Le sieur Plantegenest avait pris cette créance en charge en acquérant des époux Sevaux d'un moulin nommé le moulin de la HayeComtesse (5 E 16519). Un autre acte concerne la même obligation et la mainlevée par Louis, Juste Lecordier, demeurant à Saint-Maur-des-Bois agissant en tant que L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

légataire universel de feu Jean, Jacques, François Lecordier, son père, en son vivant propriétaire, demeurant à SaintMaur-des-Bois (5 E 16519). Un autre acte dudit notaire daté du 4 décembre 1856 concerne un emprunt entre Jean, Pierre Sevaux et Marie, Constance Sevaux, son épouse, ex-meuniers, lesquels reconnaissent devoir à Abel, Louis Boudet, propriétaire demeurant à Rouffigny, une somme de 1000 francs (5 E 16518). La table des acquéreurs de l'enregistrement de Gavray confirme l'acquisition d'immeubles à Sourdeval-lesBois par Jean, Pierre Sevaux, meunier à Montaigu-les-Bois de Leprod'homme Jacques, Marie, meunier au MesnilHue, suivant l'adjudication par le tribunal de Coutances du 11 9bre 1850. Le répertoire du tribunal d'instance d'Avranches (3U1/499, n° 1515 du 30 décembre 1865) précise que l'adjudication sur « baisse de mise à prix » d'un moulin situé à Sourdeval dépendant de la succession Plantegenest vendu pour 4225 francs (enregistrement le 19 pour 291, 83 francs de droits)). Léonor, Désiré Plantegenest, domicilié à Granville, décédé le 19 août 1865, s'en était rendu adjudicataire de Jean-Pierre Sevaux et Constance Sevaux, époux, anciens meuniers, ensemble demeurant en la commune de Montaigu-les-Bois, ayant demeuré à Sourdeval-les-Bois suivant un procès-verbal au rapport de maître Rachine, notaire à Villedieu, en date du deux décembre 1856. Hyppolyte Duteil, juge-de-paix du canton de Saint-James, époux de Mélanie, Marie, Joséphine Ledo, vendent avec toutes les garanties de fit et de droit le 20 novembre 1875, à Jean, Félix Rosey, chef de service des douanes demeurant à Paris, un corps de bâtiment à usage de maison demeurable et renfermant le mécanisme d'un moulin à blé à quatre tournants en ce compris tous les mécanismes et ustensiles servant audit moulin ; un autre corps de bâtiment à usage de charreterie, cour, écurie et étable et un autre petit bâtiment à usage d'étable à porcs et divers autres immeubles (maître Cirou, notaire à Hambye : 5 E 4320). L'origine de propriété fait état que monsieur Dutheil les avait acheté de madame Victoire Plantegenest épouse d'Adolphe Le Buffe demeurant ensemble à Granville suivant qu'il en résulte d'une adjudication du 30 décembre 1865. Cette adjudication fut prononcée moyennant la somme de 4250 francs. Ces L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

immeubles dépendaient de la succession de Léonor, Désiré Plantegenest, son père, propriétaire ayant demeuré à Cérences puis à Granville où il est décédé le 18 juillet 1865. Mélanie, Marie, Joséphine Ledo épouse d'Hippolyte Dutheil, mariés avec contrat, constitue son époux mandataire auquel elle donne pouvoir de l'obliger solidairement avec son mari à toutes garanties de la vente d'un moulin dit « le moulin de la HayeComtesse » ainsi que des bâtiments, cour, jardin, terre et pré en dépendant, sans réserve, le tout situé sur la rivière de la Siègne. . Le vendeur retient les madriers de sapin abrités sous les sapins près des roues du moulin. Le moulin était exploité par Jacques Laville en vertu d'un bail daté du 21 septembre 1875 enregistré à Saint-James le 19 novembre suivant, folio 68, n° 3 « le dix-neuf novembre 1875 enregistrement un acte SSP du vingt et un septembre 1875, bail par Hippolyte Dutheil, juge de paix du canton de Saint-James, demeurant à Saint-James, à Jacques Laville, meunier à Sourdeval-les-Bois, du moulin de la Haye-Comtesse et de trois hectares de terre labourable et de taillis pour cinq ans à partir du vingt-neuf septembre 1875, moyennant sept cent francs payables à Pâques prochain, ci 700 enregistrement et charges 120 = 820 francs x 5 ans = 4100 francs » (3 Q 6688, folio 68). La succession de Sophie, Ursule Biais, veuve Rosey, déclarée le 23 novembre 1909 au bureau de Versailles, décédée le 3 juin de la même année désigne parmi les immeubles « un moulin et ses dépendances situé à Sourdeval-lesBois, section de la HayeComtesse, loué à Jules Loison, meunier à Sourdeval-lesBois, suivant un bail SSP du 19 mars 1906 pour un prix de 350 francs (mutations des successions extérieures, volume 2, n°24 au bureau de Gavray). Le 17 mai 1919 enregistrement de l'acquisition du moulin de La Haye-Comtesse par Charles, Léon Havin époux Lerault, meunier à Percy (décédé le 17 juillet 1940, succession datée du 19 janvier 1942, n°13). L'acquisition du moulin de la HayeComtesse par Charles Havin de Théophile, Auguste Dupeire et Marguerite, Henriette Rosey, son épouse, demeurant à Versailles, moyennant cinq mille francs. Cette vente a lieu le 13 mai 1919 entre Berthe, Marthe, Yvonne Dupeire, demeurant à Versailles, Théophile, Auguste Dupeire et Marguerite, Henriette Rosey son épouse, demeurant ensemble à L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Versailles, et Charles, Léon Havin, meunier, et Marie, Honorine Lérault, son épouse, demurant ensemble à Percy. Elle concerne un moulin à trois tournants connus sous le nom de moulin de la HayeComtesse, sur la rivière de Siègne, ledit moulin avec tous ses virants, travaillants, blutoirs, vannes et autres ustensiles servant à son exploitation et des bâtiments qui en dépendent : maison d'habitation, bâtiment à usage d'écurie, remise, étable à porcs, cour, jardin légumier, deux plants de pommiers, une parcelle en herbe, les immeubles étant bornés de toutes parts par la rivière de Siègne et la route de Hambye à Villedieu. Les immeubles présentement vendus appartiennent à madame Dupeire personnellement en sa qualité de seule héritière de Félix, Jean Rosey, commis principal des douanes en retraite et de Sophie, Ursule Biais, son épouse, ses père et mère qui demeuraient à Hambye, décédés : monsieur Rosey en ladite commune de hambye le 30 mai 1889 et madame Rosey, à Versailles, le 3 juin 1909. Ces immeubles avaient été acquis par Félix, Jean Rosey d'Hippolyte Dutheil et de Mélanie, Marie, Joséphine Ledo, son épouse, le 20 novembre 1875, chez maître Cirou, notaire à Hambye et que ce même Hippolyte Dutheil les avait



Carte du service hydraulique de la Manche (série S) aux archives départementales de la Manche

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

acquis de Victorine Plantegenêt épouse d'Adolphe Lebuffe, demeurant ensemble à Granville aux termes d'un jugement d'adjudication du 30 décembre 1865. Ces immeubles avaient été recueillis dans la succession de Léonor, Désiré Plantegenêt, son père, en son vivant propriétaire ayant demeuré à Cérences puis à Granville où il est décédé le 18 juillet 1865 (5 E 28871). 1928 (13 septembre) cession de droits successifs immobiliers de monsieur Georges, François, Albert Havin, né le 6 mars 1906 à Percy et MarieLouise, Marguerite, Suzanne Legallais, son épouse, née à Hambye le 10 novembre 1906, héritier de Marie, Honorine Lerault, sa mère, section de La Haye-Comtesse où elle décéda le 11 septembre 1927 épouse en 1ères noces de Charles, Léon Havin (5 E 28893). Une adjudication a lieu le 7 septembre 1945 à la requête de Ferdinand, Octave, Charles, Lucien Havin et Madeleine, Emilienne Lemercier, son épouse, demeurant à Villebaudon ; Alfred, Arsène, Jules Puisney et Alphonsine, Germaine, Louise Havin, son épouse, demeurant à Hambye ; Georges, François, Albert Havin, meunier, et Marie-Louise, Marguerite, Suzanne Legallais, son épouse, demeurant à Sourdeval-les-Bois ; Jérôme, Paul, Denis Enguerran, ouvrierchaudronnier, et Yvonne, Eugénie, Marie Havin, son épouse, demeurant à Villedieu-les-Poêles, des immeubles au lieu-dit « le moulin de la Haye-Comtesse » comprenant : un moulin à trois tournants sur la rivière « la Siègne » le dit moulin avec tous ses virants, travaillants, blutoirs, vannes et autres ustensiles servant à son exploitation et les bâtiments qui en dépendent à usage de maison d'habitation, autre bâtiment à usage d'écurie, remise, étable à porcs, cour, jardin légumier, deux plants de pommiers et une parcelle de terre en herbage clair, divers immeubles sous forme de pièces de terre et une portion de bois taillis sur la commune de La Baleine (5 E 28928). 1950 (16 décembre) échange entre Julien, Paul Galmel et Fernande, Marie, Désirée Leterrier d'immeubles à La Sayère à Charles, François, Alexandre Leroux, propriétaire, cultivateur, ancien meunier, en contre-échange, le moulin de La Haye-Comtesse : corps de bâtiment à usage d'ancien moulin comprenant un ancien moulin, cuisine, salle, chambre, un autre bâtiment : écurie, étable, bief. Monsieur et L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

madame Leroux se réservent la licence de meunier (ACP Gavray, volume 248, n° 221). Encore une fois, un grand merci à monsieur et madame Michel Germain pour nous avoir accueillis sur leur propriété.

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.